

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 3759-2022/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 5-2022/RAP-COM

RAPPORT

des commissions conjointes de l'enseignement et des équipements publics, de l'énergie et des transports (ENS-EPET) du jeudi 3 février 2022

Le **jeudi 3 février 2022 à 10 heures 38**, les commissions conjointes de l'enseignement et des équipements publics, de l'énergie et des transports (ENS-EPET) se sont réunies sous la présidence de Mme Marie-Jo Barbier, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 169501-2021/1-ACTS** : projet de délibération instituant un plan « collègue nouvelle génération ».

Présents :

Membres de la commission ENS :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Ithupane Tiéoué, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission EPET :

Mme Amandine Darras, M. Jean-Gabriel Favreau et M. Petelo Sao.

Absents :

Membre de la commission ENS :

Mme Magali Manuohalalo.

Membres de la commission EPET :

Mme Virginie Ruffenach, Mme Annie Qaeze, M. Alesio Saliga et Mme Françoise Suve.

Procuration* :

Membre de la commission EPET :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 7 membres présents et 1 membre absent ou représenté pour la commission ENS et soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés pour la commission EPET.

Participaient à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nadine Jalabert, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Julien Tran Ap.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) :

Ainsi que par :

M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information et du numérique (DSIN) ;
Mme Karen NG, chef de service adjointe du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
Mme Mejo Naisseline, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;
Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
M. Nicolas Tessier, agent de la cellule Mission TICE (DERES).

Bien que le quorum de la commission EPET n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 8 heures 30, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 169501-2021/1-ACTS** : projet de délibération instituant un plan « collège nouvelle génération ».

A l'heure actuelle, la province Sud investit directement environ 1 milliard de francs CFP chaque année au titre de l'aménagement des collèges et de leur équipement informatique, soit :

- environ 450 millions de francs CFP d'investissements au titre du PPI DAEM qui permet la réalisation de travaux lourds, généralement liés au clos et couvert, aux revêtements, à l'assainissement... ;
- environ 200 millions de francs CFP d'investissements au titre de la maintenance dans les collèges et des audits de bon fonctionnement. Ces crédits sont gérés par la DERES ;
- environ 190 millions de francs CFP d'investissements au titre de l'équipement numérique ainsi que 145 millions de francs CFP au titre du projet cartable numérique. Ces crédits sont entièrement gérés par la DSIN.

La DERES verse en outre environ 135 millions de francs CFP au titre de la dotation d'équipement annuelle aux collèges.

Les principales directions provinciales impliquées sont la DERES, la DAEM, la DSIN et, dans une moindre mesure, la DDDT et la DCJS. Or, la répartition de l'intervention dans les collèges entre ces directions et les partenaires externes tels que le Vice-Rectorat requiert un haut niveau de coordination. C'est en ce sens que la province souhaite se doter d'un plan d'investissement cohérent, agile et innovant : le plan « collège nouvelle génération ».

Au-delà de la définition d'axes d'intervention modernes et partagés, le plan collège nouvelle génération constitue une nouvelle méthode de collaboration transversale pour garantir un dispositif performant d'investissement dans les collèges.

Démarche d'élaboration du plan

L'élaboration du plan collège nouvelle génération s'est déroulée en plusieurs phases :

- une phase de lancement, qui a permis de mobiliser les divers acteurs du dossier et d'entendre leurs préoccupations. Ont été rencontrés la DDDT, la DCJS, la DAEM, la DSIN et le Vice-Rectorat ;
- une phase de benchmark et d'analyse documentaire. Cette étape a permis d'organiser le plan sous forme de référentiels d'une part, et d'appel à projets d'autre part ;
- une phase de définition du plan et d'évaluation de sa faisabilité financière ;

- une phase de présentation et de concertation avec les établissements au cours de laquelle un panel de cinq collèges a été rencontré. Chaque visite a permis d'échanger avec un groupe de direction, un groupe d'enseignants et un groupe d'agents. Cette phase a permis de vérifier l'adéquation du plan avec les besoins des collèges et les attentes de la communauté éducative. Cette phase sera complétée en 2022 par la rencontre de groupes d'étudiants, le calendrier et les modalités de la consultation ayant été bouleversés par la crise sanitaire ;
- une phase d'ajustements et de validation interne du plan, de définition du contenu de l'appel à projets et des critères de sélection des projets et d'élaboration de la présente délibération.

En 2022, un plan de communication à l'attention des collèges sera mis en œuvre, et il est prévu d'accompagner les collèges qui le souhaitent dans le cadrage et l'élaboration de leurs projets.

Objectifs du plan collège nouvelle génération

Le plan collège nouvelle génération doit permettre d'apporter un cadre partagé et intégré, fédérant les acteurs provinciaux, l'Etat et les collèges autour d'orientations stratégiques en faveur de la réussite éducative des collégiens.

Le plan vise d'abord à définir des orientations stratégiques et opérationnelles en faveur des investissements dans les collèges de demain. Cinq axes stratégiques ont ainsi été identifiés :

- les nouvelles technologies et l'innovation pédagogique ;
- les aménagements au service de la qualité de vie et du bien-être ;
- le vivre ensemble et le renforcement du lien famille-école ;
- le développement durable ;
- la sécurisation des établissements.

Il vise également à apporter des réponses contextualisées aux enjeux des différents collèges. Ainsi, le plan comporte des axes opérationnels communs à tous les collèges, et des axes opérationnels variables, définis par les collèges en fonction de leurs besoins.

Modalités du plan collège nouvelle génération

La définition d'axes opérationnels communs a permis d'aboutir à la création de deux référentiels, qui définissent les cibles d'aménagement et d'équipement pour tous les collèges. Ces référentiels doivent garantir l'harmonisation et l'équité des investissements dans les collèges.

Le référentiel aménagement présente des orientations en matière d'aménagement des collèges, qui permettront d'orienter les travaux dans les collèges. Il est important de noter qu'à ce jour, seul un document prescrivant des surfaces par typologie d'espace, permettait d'orienter le programme de construction des collèges. Désormais, le référentiel d'aménagement permettra d'apporter un niveau supplémentaire d'exigences fonctionnelles pour les projets de travaux dans les collèges de la province.

Le référentiel numérique présente quant à lui la politique d'équipement, de renouvellement et de maintenance des équipements informatiques. Il traite également des services applicatifs proposés aux collèges et des réseaux informatiques sous-jacents. D'une manière générale, il s'agit de s'assurer que les collèges sont dotés :

- d'équipements numériques fixes et mobiles, en quantité adaptée au nombre de collégiens ;
- d'un bouquet de services pertinent ;
- d'un accès à Internet ;
- d'un réseau informatique performant.

En ce qui concerne les axes opérationnels variables, fonction des contextes et des besoins spécifiques des collèges, ils sont traités par le biais d'un appel à projets. Cet appel à projets doit permettre à chaque collège d'élaborer des projets d'aménagement et d'équipements répondant à ses enjeux spécifiques. Un processus de sélection des projets est mis en place et doit permettre de sélectionner les projets présentant la plus grande cohérence avec les priorités d'intervention provinciales, la meilleure adéquation aux besoins des collégiens ou une grande part d'innovation.

L'appel à projets constitue en ce sens un levier d'expérimentation dans les collèges. Conjugué au suivi et à l'évaluation des projets mis en œuvre par la DERES, il permettra de généraliser progressivement les expérimentations ayant apporté des retombées probantes. Dans le cadre de l'appel à projets, la province indiquera des thématiques plus précises d'investissement. Par exemple, elle peut privilégier des investissements :

- touchant aux espaces communs : CDI, salles d'études, réfectoires...
- favorisant la collaboration ou la détente : espaces zens, espaces de travail collaboratifs...
- promouvant l'utilisation de nouveaux outils numériques : webmédias, fablab...

L'appel à projets sera évolutif et prendra en compte les facteurs de succès et d'échecs qui auront pu être observés. Si ce dispositif favorise la contextualisation et une réponse au plus près des besoins du terrain, il requiert une importante mobilisation des communautés éducatives. La DERES proposera un accompagnement des équipes pour soutenir l'élaboration de projets qualitatifs.

Conclusion

Le plan collège nouvelle génération doit permettre de réaliser des investissements équitables, adaptés et innovants dans les collèges de la province afin de garantir les meilleures conditions de réussite scolaire aux collégiens. Il doit donner aux communautés éducatives les moyens nécessaires à la modernisation de leurs pratiques pédagogiques et au développement d'un mieux vivre au sein des collèges. Il permettra à la province d'améliorer la coordination de ses actions en faveur des collèges pour garantir le meilleur soutien possible aux personnels et aux élèves.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Tessier.

Dans la discussion générale, M. Sao a requis des précisions sur la concertation menée avec les différentes équipes pédagogiques pour l'élaboration de ce plan. Il a insisté sur la nécessité de relayer ce projet au sein des équipes éducatives afin que celui-ci puisse être réellement mis en place. Il a ajouté que le plan ne doit pas se résumer à de la sécurisation mais doit être un vrai projet de société promouvant le destin commun par la transmission d'un savoir-être auprès des élèves.

M. Brial a tout d'abord rappelé que l'objectif est de modifier l'aménagement pour prendre en compte le bien-être des élèves et du personnel ainsi que la pédagogie qui est devenue plus collaborative. Ensuite, il a convenu que la participation des équipes éducatives est importante. D'une part, comme l'a précisé M. Bergery, ce plan a été construit en collaboration avec les équipes des collèges de Boulari, Kaméré, Koutio et Mariotti. Il est à noter que les autres collèges n'ont pas pu être sollicités à cause de la crise sanitaire. D'autre part, le dispositif d'appel à projets permettra aux équipes éducatives de s'approprier le modèle et de proposer des projets d'aménagement et d'équipements spécifiques à leurs besoins.

En réponse à la question de Mme Tiéoué sur la prise en compte des associations des parents d'élèves (APE), M. Brial a confirmé qu'un des axes stratégiques du plan collège nouvelle génération vise notamment le renforcement du lien famille-école par une meilleure intégration des familles au sein des établissements.

De plus, Mme Tiéoué a soulevé que des APE soumettent des projets pour les collèges dans le cadre du budget participatif. Elle a alors demandé si ce dispositif et l'appel à projets du plan collège nouvelle génération s'excluent. M. Bergery a répondu que ces deux dispositifs sont complémentaires car cela permettra de porter des projets issus de la communauté éducative d'une part et des parents d'autre part.

A l'interrogation de Mme Darras sur les aménagements sanitaires liés à la crise covid-19, M. Brial a indiqué que le référentiel d'aménagement comporte cet aspect sanitaire avec

l'instauration de points d'eau par exemple. En parallèle, il a évoqué les dispositifs Innov'école et Ecole en santé qui mettent en avant l'éducation à l'hygiène dans les écoles cette fois du premier degré.

Par ailleurs, Mme Darras s'est inquiétée que l'appel à projets puisse conduire à une situation inégalitaire où certains collèges profiteraient plus de ce dispositif que d'autres. Aussi a-t-elle questionné sur la mise en place d'un suivi au niveau de chaque collège. A cela, M. Brial a appuyé le fait que l'appel à projets pourrait bénéficier davantage à certains établissements. Néanmoins, il s'agira des collèges plus anciens qui ont des besoins plus conséquents que ceux qui ont été construits récemment.

M. Sao a rebondi sur les propos de Mme Darras en signalant que l'appel à projets pourrait renforcer l'attractivité des établissements renommés au détriment des établissements souffrant d'une mauvaise réputation. M. Bergery a souligné que l'appel à projets donnera aux équipes des moyens d'agir. Ainsi, les équipes des établissements qualifiés de « difficiles » se mobiliseront certainement pour tirer parti de ce dispositif car elles sont souvent très motivées. Il a ajouté que la collectivité sera attentive à l'accompagnement des équipes.

En outre, Mme Tripodi s'est montrée favorable au plan collège nouvelle génération qui participera à la réussite des élèves en accompagnant le travail éducatif et pédagogique réalisé par les enseignants. Puis, elle a souhaité savoir si les équipes éducatives ont la possibilité de choisir un aménagement particulier ou si un aménagement défini mais flexible leur sera proposé. Sur ce point, M. Tessier a fait savoir que la procédure d'appel à projets s'appuie sur un référentiel standard mais flexible.

M. Sao a salué le développement du numérique dans les établissements mais a alerté sur les difficultés d'accès au numérique dans les communes de l'intérieur et sur la dépendance au seul opérateur numérique du territoire, à savoir l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). Ensuite, il a posé la question d'un éventuel partenariat avec les établissements privés dans le cadre du plan collège nouvelle génération. M. Bergery a précisé que la province Sud participe au financement des travaux des collèges privés mais n'assure pas la maîtrise d'ouvrage. Pour autant, si l'enseignement privé souhaite inscrire ses établissements dans la logique du plan, la collectivité pourra les soutenir dans le cadre de la dotation allouée.

Mme Tiéoué a alors rappelé que seul l'enseignement privé est présent à l'île des Pins. Selon elle, il est nécessaire que les actions de la province Sud puissent également bénéficier aux élèves de cette commune. M. Brial a partagé l'observation de Mme Tiéoué et a précisé que lors des discussions avec le gouvernement sur le transfert du financement de l'enseignement privé, la province Sud a exposé que l'île des Pins doit être traitée de manière équitable.

Puis, Mme Jalabert a salué le travail réalisé qui met l'accent sur l'importance de l'environnement pour le bien-être et l'épanouissement des élèves. Par ailleurs, elle a demandé si la province Sud incitait les équipes éducatives à présenter des projets innovants. En réponse, M. Brial a confirmé que la volonté de la collectivité est de promouvoir le dispositif auprès des équipes pour que celles-ci s'approprient la démarche. Pour ce faire, une réunion a eu lieu avec les chefs d'établissement. En complément, M. Brial a appelé les conseillers qui siègent au sein des conseils d'administration des différents collèges à rappeler l'intérêt du dispositif.

A la question de M. Sao, M. Brial a répondu que le référentiel d'aménagement comprend bien la cantine. Il est indiqué que le passage au réfectoire doit être un moment plus agréable pour les élèves.

Enfin, M. Sao a souligné la nécessité d'améliorer les repas des élèves et de promouvoir l'éducation au goût. Suite à cette observation, M. Brial a fait état d'une certaine qualité des repas dans les collèges. Mme Barbier a mentionné plusieurs dispositifs tendant à une meilleure éducation au goût :

- s'agissant des collèges et lycées, un chargé de mission du vice-rectorat est en charge de l'alimentation dans les cantines. En outre, le cluster Pacific Food Lab travaille en relation avec le vice-rectorat pour l'élaboration des repas ;*
- s'agissant des écoles primaires, le projet « Bien manger pour mieux apprendre » a été lancé dans cinq écoles et pourrait s'étendre à l'ensemble des écoles de la*

province Sud. Il s'agit de développer l'éducation au goût chez l'enfant. Néanmoins, le travail ne concerne pas les repas des cantines qui sont de la responsabilité et à la charge des communes.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 9 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission ENS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Ithupane Tiéoué, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele)

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission EPET :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Amandine Darras, M. Jean-Gabriel Favreau et M. Briec Frogier).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission a clôturé la réunion à 11 heures 29.

**La présidente de la commission de
l'enseignement**



Mme Marie-Jo Barbier